

Les appareils d'imagerie sont une composante importante des plateaux techniques des établissements de santé publics et privés à but non lucratif. Les progrès techniques et le coût des nouveaux appareils, plus performants, sont à l'origine d'une concentration et d'un partage des équipements. Dans les cliniques privées à but lucratif, ces équipements sont plus difficiles à recenser.

## 757 scanners et 584 IRM dans les établissements publics et privés à but non lucratif

En 2018, 2 289 salles de radiologie conventionnelle, numérisée ou non, sont réparties dans 817 établissements de santé publics et privés à but non lucratif en France métropolitaine et dans les DROM (Mayotte incluse), y compris le service de santé des armées (SSA)<sup>1</sup> [tableau 1]. Il existe également 345 salles de radiologie vasculaire destinées aux angiographies et aux coronarographies, réparties dans 179 établissements.

Certains équipements lourds en matière d'imagerie, tels que les scanners, les appareils d'imagerie à résonance magnétique (IRM) ou les caméras à scintillation, sont soumis à l'autorisation de l'agence régionale de santé. 541 établissements publics ou privés à but non lucratif déclarent au moins un scanner, pour un nombre total de 757 appareils – dont 704 exploités par l'établissement lui-même<sup>2</sup>. L'ensemble des appareils sont situés pour 87 % dans le secteur public, dont 26 % en centres hospitaliers régionaux (CHR), et pour 4 % dans les centres de lutte contre le cancer (CLCC). 391 établissements possèdent au moins une IRM, soit 584 appareils (dont 539 exploités par l'établissement), situés pour 86 % dans le public (dont 30 % en CHR et 56 % en centres hospitaliers [CH]) et pour 4 % en CLCC.

Le nombre d'actes de scanners réalisés en établissements des secteurs public et privé à but non lucratif pour les patients hospitalisés dans ces établissements

est estimé à 3,1 millions, et le nombre d'actes pour des patients externes à 4,2 millions, hors activité libérale pratiquée dans les établissements publics<sup>3</sup>. Pour les IRM, l'activité est estimée à 0,6 million d'actes pour les patients hospitalisés dans ces établissements et à 2,1 millions pour les patients externes. Enfin, 126 établissements disposent d'une unité de médecine nucléaire, pour un total déclaré de 286 gamma-caméras (dont 270 sont exploitées par les établissements eux-mêmes), situées pour 45 % en CHR. Par ailleurs, d'autres établissements peuvent accéder à ce matériel dans le cadre de conventions de co-utilisation, le partage des équipements lourds étant encouragé.

## Des équipements plus difficiles à quantifier dans les cliniques privées à but lucratif

Les cliniques privées à but lucratif disposent également d'équipements d'imagerie, mais leur comptabilisation dans la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) n'est pas exhaustive. En effet, la gestion de propriété est différente selon les statuts juridiques des établissements, deux personnes morales pouvant coexister au sein des cliniques privées, l'une correspondant aux activités de soins et l'autre aux activités médico-techniques. Par ailleurs, les cabinets de radiologie sont hors champ, sauf s'ils sont implantés dans les cliniques privées à but lucratif. Par conséquent, si 212 scanners et 174 IRM sont dénombrés dans les cliniques privées en 2018, ces chiffres constituent vraisemblablement une estimation inférieure à leur nombre (tableau 2).

1. Dans ces salles de radiologie, les appareils de mammographie, au nombre de 355, ne sont pas comptabilisés.

2. Les autres appareils sont installés sur le site d'un établissement de santé mais détenus et exploités par des cabinets libéraux.

3. Les radiologues exerçant dans les établissements du secteur public ont la possibilité de pratiquer une partie de leur activité sur le mode de l'activité libérale et rémunérée comme telle.

### Une répartition inégale des équipements selon les départements

Le nombre total d'appareils situés dans l'ensemble des établissements de santé est probablement plus élevé que la somme des appareils déclarés dans la SAE. Cependant, cette somme permet d'approcher au minimum l'équipement situé en établissement de santé dans chaque département.

Le nombre de scanners rapporté à la population s'établit ainsi à 2,9 scanners pour 200 000 habitants pour la France métropolitaine et les DROM. Ce rapport varie de 0,8 à Mayotte et 0,9 en Haute-Loire, à 4,9 dans les Alpes-de-Haute-Provence et 5,3 dans les Hautes-Pyrénées (*carte 1*). Pour les IRM, le rapport s'établit à 2,3 appareils pour 200 000 habitants pour la France entière, et varie de 0,7 dans le département de la Sarthe à 4,2 à Paris (*carte 2*). ■

**Tableau 1 Équipement en imagerie des établissements publics et privés à but non lucratif en 2018**

Types d'équipements	Nombre d'établissements ayant au moins un appareil ou une salle	Nombre d'appareils présents sur le site (ou de salles pour la radiologie conventionnelle)	Nombre d'appareils présents sur le site et exploités par l'établissement
Scanners	541	757	704
IRM	391	584	539
Caméras à scintillation	126	286	270
Tomographes à émission/caméras à positons	91	117	109
Salles de radiologie conventionnelle numérisée ou non <sup>1</sup>	817	2 289	2 202
Salles de radiologie vasculaire, y compris coronographie	179	345	331

1. Non compris les appareils de mammographie.

**Champ** > Établissements publics et privés à but non lucratif de France métropolitaine et des DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Source** > DREES, SAE 2018, traitements DREES.

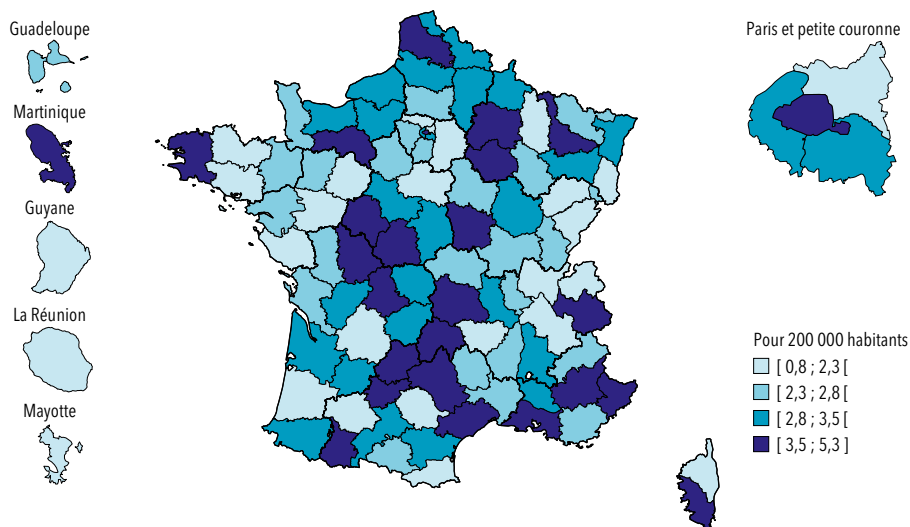
**Tableau 2 Équipement en imagerie des établissements privés à but lucratif en 2018**

Types d'équipements	Nombre d'établissements ayant au moins un appareil ou une salle	Nombre d'appareils présents sur le site (ou de salles pour la radiologie conventionnelle)
Scanners	179	212
IRM	130	174
Caméras à scintillation	34	70
Tomographes à émission/caméras à positons	13	13
Salles de radiologie conventionnelle numérisée ou non <sup>1</sup>	253	585
Salles de radiologie vasculaire, y compris coronographie	75	143

1. Non compris les appareils de mammographie.

**Champ** > Établissements privés à but lucratif de France métropolitaine et des DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte).

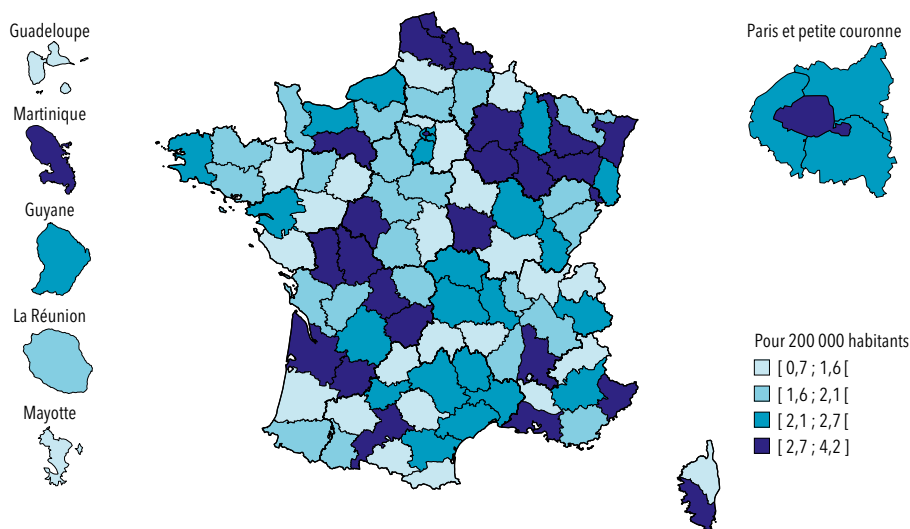
**Source** > DREES, SAE 2018, traitements DREES.

**Carte 1** Nombre de scanners pour 200 000 habitants du département en 2018

**Note** > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2018, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Carte 2** Nombre d'IRM pour 200 000 habitants du département en 2018

**Note** > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2018, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Encadré Sources et méthodes****Champ**

Sont comptabilisés les équipements d'imagerie des établissements publics et privés à but non lucratif en France métropolitaine et dans les DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Les cabinets de radiologie sont hors champ, sauf s'ils sont implantés dans les cliniques privées, auquel cas ils sont normalement recensés dans la statistique annuelle des établissements de santé (SAE). L'équipement des cliniques privées à but lucratif est donné à titre indicatif en raison d'une sous-déclaration importante concernant ces établissements.

**Sources**

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

**Définitions**

- > **Radiologie** : cette technique est fondée sur l'utilisation des rayons X.
- > **Radiologie numérisée** : elle représente une amélioration technique par rapport à la radiologie conventionnelle, en raison de l'assistance d'un ordinateur pour la réalisation des films.
- > **Radiologie vasculaire et coronarographie** : les examens des vaisseaux sont réalisés dans des salles spécialisées permettant les injections intravasculaires nécessaires aux angiographies (visualisation des vaisseaux) en toute sécurité. Les coronarographies (visualisation des artères coronaires) peuvent aussi être réalisées dans les salles de radiologie vasculaire sous réserve d'un équipement spécifique.
- > **Scanner ou tomodesitomètre** : il utilise également les rayons X, mais permet de visualiser des tranches d'épaisseurs variables.
- > **Imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM)** : elle utilise les propriétés électromagnétiques du corps humain. Elle met en évidence, sous forme d'images, les contrastes entre différents tissus tels que les os, les muscles ou les tendons.
- > **Caméra à scintillation ou gamma-caméra** : elle est utilisée en médecine nucléaire pour la détection de radioéléments qui permettent d'établir certains diagnostics (isotopes radioactifs de certains éléments naturels, iode, technétium, fluor, etc.).
- > **Tomographe à émission de positons (TEP) ou caméra à positons** : ces équipements sont fondés sur le même principe que la gamma-caméra. Ils constituent une évolution technologique de cette dernière et détectent des positons (ou positrons).